



RÈGLEMENT et informations

Le Groupe Sportif Couzonnais se dote d'un règlement pour faciliter le bon fonctionnement des cours et rappeler à tous, les obligations que l'adhésion au club détermine.

• ENTRAÎNEMENT

Les gymnastes doivent être ponctuels et assidus aux entraînements ;

Toute absence ou retard aux entraînements doit être signalée à l'entraîneur et justifiée (par téléphone, mail ou oralement) ;

Tenue : Une tenue correcte est demandée (pas de torse nu, pas de sous-vêtements visibles...)

- Justaucorps (filles) ou short, tee-shirt, jogging, chaussettes.
- Gymnastique pieds nus ou chaussons spécifiques.
- Les cheveux longs doivent être attachés.
- Les bijoux (colliers, boucles d'oreilles, bagues...) devront être retirés pour des raisons de sécurité.

Chaque gymnaste doit avoir une bouteille d'eau personnelle ;

Comportement : le respect des autres gymnastes, de l'entraîneur, de tous les membres de l'association et du matériel est demandé ;

L'accès aux vestiaires sera autorisé uniquement avant et après la séance, sauf autorisation exceptionnelle de l'entraîneur. Les gadgets inutiles, portables, objets dangereux et friandises sont interdites, ou à votre charge ;

Aucun enfant n'est autorisé sur l'espace sportif sans la présence de son entraîneur ;

Les choix sportifs de l'entraîneur (contenu d'enseignement, gestion des groupes, composition d'équipes, choix des filières compétitives...) lui appartiennent et ne peuvent être discutés par les gymnastes et/ou leurs parents.

• PÉDIBUS

Les enfants doivent être ponctuels, sans accessoires de transports (vélo, trottinette...) ;

Tenue : Il est à votre charge d'habiller vos enfants en fonction de la saison (parapluie, chapeau, gants, bonnet...) ;

Le goûter est à la charge des parents, **le club ne prend pas la responsabilité de donner à votre enfant à manger** ; et celui-ci s'effectue à l'arrivée à la SAR ;

Toute absence au pédibus doit être signalée aux encadrants et justifiée (par téléphone, mail ou oralement).

• CLUB MULTI-ACTIVITÉS

Les enfants doivent être ponctuels ;

Le goûter est à la charge des parents, **le club ne prend pas la responsabilité de donner à votre enfant à manger** ;

Chaque enfant doit avoir une bouteille d'eau personnelle ;

Comportement : le respect des autres enfants, des encadrants, de tous les membres de l'association et du matériel est demandé ;

Toute absence ou retard au club multi-activités doit être signalé aux encadrants et justifiée (par téléphone, mail ou oralement).

• MANIFESTATIONS DU CLUB

L'adhésion au club sous-entend la participation aux manifestations de l'association ;

Les gymnastes de plus de 14 ans sont sollicités pour aider dès qu'un événement de club a lieu (pour faire des

démonstrations, encadrer les plus jeunes, soutenir les bénévoles aux diverses tâches...).

• CHALLENGE

Tenue pour les challenges : la tenue du club est obligatoire pour tous les challenges ;

La tenue est prêtée par le club et vous sera remise le jour du challenge :

- Justaucorps (fille), short/tee-shirt (garçon)

Les déplacements sont effectués par les parents.

• LICENCE

La licence est obligatoire et permet l'assurance du pratiquant si celui-ci se blesse lors d'un entraînement.

• FORMATION

Tout adhérent désirant se former pour entraîner et/ou juger pourra se faire connaître auprès des responsables.

• BÉNÉVOLES

Le club fonctionne avant tout grâce aux bénévoles (dirigeants, parents...).

Nous cherchons des personnes bénévoles pour nous aider durant la saison, alors n'hésitez pas à nous solliciter !

• COTISATION

Elle comprend les entraînements pendant la période scolaire (hors vacances) et l'assurance de la fédération française de gymnastique ;

Elle vous donne le droit de vous présenter comme administrateur lors des assemblées générales ;

Votre participation financière permet à votre association de supporter toutes les charges (formations entraîneurs, juges, remboursement déplacement des juges et L'association ne rembourse pas en cas de départ en cours de saison ;

Pour les bénéficiaires du Pass'Sport, votre cotisation sera encaissée en totalité puis la somme due vous sera reversée à postériori ;

La cotisation marque l'adhésion volontaire à l'objet social, aux statuts et règlements de l'association (disponibles sur demande au bureau de l'association).

Le non-respect d'une de ces règles pourra entraîner une exclusion temporaire ou définitive (cotisation non rendue).

Je certifie avoir pris connaissance du règlement de l'association.

Fait en deux exemplaires.

Nom-Prénom : _____

Le _____ à _____

Signature :